



Avignon, le 20 août 2020

A Monsieur Bertrand Gautier, DDFiP et Président du CHS-CT de Vaucluse

Par la présente et pour annotation au registre ad hoc, les représentants des personnels au CHS-CT de Vaucluse déposent un droit d'alerte concernant l'ensemble des agents de la DDFiP de Vaucluse conformément aux dispositions du décret 82-453 du 28 mai 1982 qui détermine, dans les articles 5-5 à 5-8, les conditions de sa mise en oeuvre.

Les autorités sanitaires constatent une recrudescence importante des cas de contamination au COVID 19 sur le territoire français avec une circulation active du virus en PACA , un cas vient d'être recensé dans un service de la DDFIP de Vaucluse ( SPFE d'Avignon 1 ).

Les sections syndicales de Vaucluse des syndicats FO DGFIP 84, CGT Finances Publiques 84 et Solidaires Finances Publiques 84, vous alertent, conformément aux règles en vigueur, au regard de la propagation du coronavirus et du danger grave et imminent encouru par les personnels de la DDFIP.

Nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les personnels de la DGFIP dans l'exercice de leurs fonctions.

Conformément, à la réglementation, ce droit d'alerte constitue un préalable à l'exercice du droit de retrait qui peut être déposé par les agents si l'évolution de la situation et l'absence de mesures adaptées devaient y conduire.

Christian PERNOT  
Représentant FO DGFIP 84 au CHS CT

Marc GUERARD  
Représentant SOLIDAIRES FP 84 au CHS-CT.

Eve Pucheu  
Représentant CGTFP84 au CHS-CT